RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03717
Numéro SIREN : 521 237 131
Nom ou dénomination : Tech Soft 3D

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/053533

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018



TECH SOFT 3D

60 avenue Rockfeller
69008 LYON
Siren : 521237131

Certifié conforme
13 / 11/ 2019

Signatures:

exponens

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

75017 PARIS

Tel 0185341650 Fax

Sommaire

1. Comptes annuels 1
Attestation d'Expert Comptable 3
Bilan actif 4
Bilan passif 5
Compte de résultat 6
Compte de résultat (suite) 7
Annexe 9
Règles et méthodes comptables 11
Notes sur le bilan 13
Notes sur le compte de résultat 20
Autres informations 21
2. Détail des comptes 23
Bilan détaillé 24
Compte de résultat détaillé 26
Soldes intermédiaires de gestion 29
3. Liasse fiscale 31

PLAQUETTE EXPONENS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

exponens

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU TECH SOFT 3D relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	2 463 430,38
Chiffre d'affaires	4 016 821,31
Résultat net comptable (Bénéfice)	351 483,32

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 06/05/2019

David DANA
Expert-comptable Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	42 137	39 698	2 439	1 635
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 107 202	154 236	952 966	55 830
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	85 767		85 767	28 498
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 235 105**	**193 934**	**1 041 172**	**85 963**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	550 406		550 406	310 622
Autres créances	758 058		758 058	1 417 824
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	112 017		112 017	173 084
Charges constatées d'avance (3)	1 778		1 778	1 672
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 422 259**		**1 422 259**	**1 903 202**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 657 364	193 934	2 463 430	1 989 166
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1	1
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 308 621	977 129
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**351 483**	**331 492**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 660 108**	**1 308 624**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		115
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 740	113 753
Dettes fiscales et sociales	707 582	566 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**803 323**	**680 541**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 463 430	1 989 166
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	803 323	680 541
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		115
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	4 016 821	3 290 158
Chiffre d'affaires net	**4 016 821**	**3 290 158**
Dont à l'exportation	*4 016 821*	*3 290 157*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	3	5
Total I	**4 016 824**	**3 291 663**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	513 221	344 101
Impôts, taxes et versements assimilés	66 485	53 877
Salaires et traitements	2 073 329	1 825 775
Charges sociales	1 004 198	895 250
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	50 826	25 931
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	753	7
Total II	**3 708 811**	**3 144 942**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	308 013	146 721
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 848	9 948
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	51	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**7 899**	**9 948**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change	3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**3**	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 896	9 948
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	315 909	156 669

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	18 367	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**18 367**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 367	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-53 941	-174 823
Total des produits (I+III+V+VII)	**4 024 723**	**3 301 611**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 673 240**	**2 970 119**
BENEFICE OU PERTE	351 483	331 492
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*7 848*	*9 948*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

PLAQUETTE EXPONENS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018



Annexe

exponens

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TECH SOFT 3D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 463 430 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 351 483 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposistion, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 41 745 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 098	2 039		42 137
Immobilisations incorporelles	**40 098**	**2 039**		**42 137**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 927	931 190	71 927	931 190
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 051	33 903	1 942	176 012
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**215 977**	**965 093**	**73 869**	**1 107 202**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 498	57 269		85 767
Immobilisations financières	**28 498**	**57 269**		**85 767**
ACTIF IMMOBILISE	284 573	1 024 401	73 869	1 235 105

Notes sur le bilan

Amortissements des Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 463	1 235		39 698
Immobilisations incorporelles	**38 463**	**1 235**		**39 698**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 328	30 134	54 463	23 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 819	19 457	1 039	131 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**160 147**	**49 591**	**55 502**	**154 236**
ACTIF IMMOBILISE	198 610	50 826	55 502	193 934

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 396 009 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	85 767		85 767
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	550 406	550 406	
Autres	758 058	758 058	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 778	1 778	
Total	1 396 009	1 310 242	85 767
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Facture à établir	550 406
Total	550 406

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2,00 Euros décomposé en 2 titres d'une valeur nominale de 1,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2	1,00

Le montant du capital social est de 2 euros.

Il est constitué de 2 actions de 1 € chacune.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
DIV Tech Soft 3D INC State of OREGON 97702	100,00	2,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	977 129
Résultat de l'exercice précédent	331 492
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 308 621**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 308 621
Total des affectations	**1 308 621**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	2				2
Primes d'émission					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves générales					
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	977 129	331 492	331 492		1 308 621
Résultat de l'exercice	331 492	-331 492	351 483	331 492	351 483
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	**1 308 624**		**682 976**	**331 492**	**1 660 108**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 803 323 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 740	95 740		
Dettes fiscales et sociales	707 582	707 582		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	803 323	803 323		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	60 180
Dettes prov. cp	285 572
Provision prime vacances	10 480
Charges soc sur cp	142 786
Etat - charges à payer	40 738
Total	539 756

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	1 778		
Total	1 778		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services		4 016 821	4 016 821
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL		4 016 821	4 016 821

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 7 650 Euros

Parties liées

Même si les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci dessous, celles-ci présentent un caractère signicatif.
Dans ce cadre, il convient de noter que l'ensemble du chiffre d'affaires de Tech Soft 3D SAS est réalisé avec sa société mère, Tech Soft 3D LLC, en application d'un contrat de services daté du 30 juin 2010.
Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est suceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.
Le caratère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.
Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelcqonque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 34 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	33	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	34	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 160 327 Euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

PLAQUETTE EXPONENS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des comptes

exponens

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	42 136,65	39 697,91	2 438,74	1 635,25
20500000 - Concess. brevets licence	42 136,65		42 136,65	40 098,00
28050000 - Amort.concessions brevets		39 697,91	-39 697,91	-38 462,75
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 107 201,94	154 235,73	952 966,21	55 830,18
21810000 - Aai divers	931 190,24		931 190,24	71 926,71
21830000 - Materiel bureau et info.	145 186,06		145 186,06	135 880,82
21840000 - Mobilier	30 825,64		30 825,64	8 169,72
28181000 - Amort.aai divers		22 999,62	-22 999,62	-47 328,18
28183000 - Amort.mat.bureau et info.		125 930,60	-125 930,60	-107 412,73
28184000 - Amort.mobilier		5 305,51	-5 305,51	-5 406,16
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	85 766,59		85 766,59	28 497,85
27500000 - Depots cautionnem.verses	85 766,59		85 766,59	28 497,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 235 105,18**	**193 933,64**	**1 041 171,54**	**85 963,28**
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	550 405,51		550 405,51	310 622,31
41800000 - Facture à établir	550 405,51		550 405,51	310 622,31
Fournisseurs débiteurs	10 670,96		10 670,96	61 443,75
40100000 - Fournisseurs	10 670,96		10 670,96	61 443,75
Personnel	150,00		150,00	950,43
42100000 - Rém. dues au personnel				901,44
42510000 - Notes de frais	150,00		150,00	48,99
Etat, Impôts sur les bénéfices	344 545,00		344 545,00	251 400,00
44400000 - Impots sur les bénéfices	344 545,00		344 545,00	251 400,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	231 649,42		231 649,42	24 113,36
44566000 - Tva déd sur abs	4 015,92		4 015,92	836,30
44583000 - Remboursement tca demand	218 648,00		218 648,00	10 773,00
44586000 - Tca sur fnp	8 985,50		8 985,50	12 504,06
Autres créances	171 043,11		171 043,11	1 079 916,00
45100000 - C/c techsoft 3d llc	167 255,11		167 255,11	957 293,88
45180000 - Associés - intérêts courus	3 788,00		3 788,00	
45510000 - CC/ associé intérêts courue				14 091,00
46710000 - Débiteurs divers				108 531,12
Divers				
Disponibilités	112 016,77		112 016,77	173 084,37
51210000 - Bank of america				183,27
51230000 - CIC	109 766,48		109 766,48	172 901,10
51240000 - CIC USD	2 016,58		2 016,58	
53100000 - Caisse EUR	195,95		195,95	
53120000 - Caisse USD	37,76		37,76	
Charges constatées d'avance	1 778,07		1 778,07	1 672,07
48600000 - Charges constat. d'avance	1 778,07		1 778,07	1 672,07
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 422 258,84**		**1 422 258,84**	**1 903 202,29**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 657 364,02	193 933,64	2 463 430,38	1 989 165,57

Bilan détaillé

PASSIF	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Capital social ou individuel	2,00	2,00
10100000 - Capital	2,00	2,00
Réserve légale	1,00	1,00
10611000 - Réserve légale proprement dite	1,00	1,00
Report à nouveau	1 308 621,44	977 129,25
11000000 - Report à nouveau créditeur	1 308 621,44	977 129,25
Résultat de l'exercice	**351 483,32**	**331 492,19**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 660 107,76**	**1 308 624,44**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		*114,96*
51220000 - La banque postale		114,96
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		114,96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 740,41	113 753,25
40100000 - Fournisseurs	35 560,23	8 920,41
40810000 - Factures non parvenues	60 180,18	104 832,84
Personnel	*298 579,38*	*272 179,15*
42500000 - Personnel av. et acptes	2 527,75	
42820000 - Dettes prov. cp	285 571,63	224 912,33
42830000 - Provision prime vacances	10 480,00	9 291,00
42840000 - Provisions bonus		37 975,82
Organismes sociaux	*368 264,83*	*262 908,70*
43100000 - Urssaf - pes	125 440,52	74 098,00
43720000 - Prévoyance	16 894,92	29 788,65
43730000 - Retraite	44 936,60	20 525,49
43731000 - Retraite art.83	15 045,24	1 379,93
43750000 - Mutuelle santé	16 552,10	
43795000 - Ijss à régulariser	1 363,63	1 020,55
43820000 - Charges soc sur cp	142 785,82	112 456,16
43830000 - Provision chg soc prime vacances	5 246,00	4 652,00
43840000 - Provision ch/bonus		18 987,92
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		*0,07*
44562000 - Tva ded s/ immo		0,07
Autres dettes fiscales et sociales	*40 738,00*	*31 585,00*
44860000 - Etat - charges à payer	40 738,00	31 585,00
Dettes fiscales et sociales	707 582,21	566 672,92
TOTAL DETTES	**803 322,62**	**680 541,13**
TOTAL PASSIF	2 463 430,38	1 989 165,57

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	4 016 821,31	100,00	3 290 157,95	100,00	726 663,36	22,09
70609000 - Prestations services ns	4 016 821,31	100,00	3 290 157,95	100,00	726 663,36	22,09
Production stockée						
Subventions d'exploitation			1 500,00	0,05	-1 500,00	-100,00
74000000 - Subvention d'exploitation			1 500,00	0,05	-1 500,00	-100,00
Autres produits	2,66		5,05		-2,39	-47,33
75800000 - Prod.divers de gest.cour.	2,66		5,05		-2,39	-47,33
Total	**4 016 823,97**	**100,00**	**3 291 663,00**	**100,05**	**725 160,97**	**22,03**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	513 220,86	12,78	344 101,27	10,46	169 119,59	49,15
60400000 - Prestations de Service	3 874,40	0,10			3 874,40	
60401000 - Création brochure tech. autoli	1 969,44	0,05			1 969,44	
60610000 - Electricite	5 039,94	0,13	3 395,07	0,10	1 644,87	48,45
60614000 - Carburant	80,84				80,84	
60630100 - Matériel informatique autoliqui	713,34	0,02			713,34	
60631000 - Matériel informatique	10 524,14	0,26	5 765,20	0,18	4 758,94	82,55
60632000 - Matériel divers & entret.	7 926,83	0,20	380,19	0,01	7 546,64	NS
60632100 - Matériel divers & entret. autoli	855,67	0,02			855,67	
60633000 - Petit mobilier	8 342,00	0,21	1 444,31	0,04	6 897,69	477,58
60640000 - Fournitures adm.	-685,08	-0,02	155,88		-840,96	-539,49
60650000 - Alimentation boissons	13 433,44	0,33	11 533,87	0,35	1 899,57	16,47
60680000 - Autres matières et fournitures	0,29				0,29	
61320000 - Locations bureau	95 319,50	2,37	113 191,40	3,44	-17 871,90	-15,79
61321000 - Locations parking	765,95	0,02	1 038,59	0,03	-272,64	-26,25
61322000 - Location Rockfeller	95 000,00	2,37			95 000,00	
61351000 - Loc. machine à affranchir	106,73				106,73	
61353000 - Location copieurs	10,01				10,01	
61358000 - Locations diverses	416,59	0,01	800,00	0,02	-383,41	-47,93
61400000 - Charges locatives	36 811,85	0,92	25 410,86	0,77	11 400,99	44,87
61521000 - Entretien des locaux	9 494,09	0,24	5 789,97	0,18	3 704,12	63,97
61561000 - Maintenance informatique	7 430,72	0,18	9 636,31	0,29	-2 205,59	-22,89
61561100 - Maintenance info autoliquid.	6 056,86	0,15	6 384,31	0,19	-327,45	-5,13
61562000 - Maintenance logiciels	5 011,08	0,12	6 354,08	0,19	-1 343,00	-21,14
61562100 - Maintenance logiciel Autoliqui	4 962,85	0,12	1 565,63	0,05	3 397,22	216,99
61563000 - Maintenance climatiseur	700,00	0,02			700,00	
61610000 - Assurance multirisque	2 969,21	0,07	2 418,40	0,07	550,81	22,78
61810000 - Documentation	1 426,28	0,04	4 923,29	0,15	-3 497,01	-71,03
61850000 - Frais de colloques,séminaires	11 187,85	0,28	5 000,00	0,15	6 187,85	123,76
61851000 - Frais de colloques, séminaire	240,00	0,01	720,00	0,02	-480,00	-66,67
62260000 - Honoraires divers	36 446,57	0,91	45 822,11	1,39	-9 375,54	-20,46
62261000 - Honoraires comptables	26 870,75	0,67	13 973,75	0,42	12 897,00	92,29
62262000 - Honoraires cac	7 650,00	0,19	8 325,00	0,25	-675,00	-8,11
62263000 - Honoraires juridiques	2 200,00	0,05	2 200,00	0,07		
62264000 - Honoraires avocats	750,00	0,02			750,00	
62265000 - Hono design			4 746,00	0,14	-4 746,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
62270000 - Frais d'actes contentieux	82,65		45,42		37,23	81,97
62310000 - Annonces et insertions	146,71				146,71	
62330000 - Foires et expositions	550,00	0,01			550,00	
62340000 - Cadeaux clients, salariés	3 422,41	0,09	362,25	0,01	3 060,16	844,76
62380000 - Pourboires, dons...	692,30	0,02			692,30	
62410000 - Transports sur achats	482,62	0,01	25,00		457,62	NS
62420000 - Transports sur ventes	335,16	0,01	312,79	0,01	22,37	7,15
62510000 - Frais de déplacements	53 203,36	1,32	33 335,85	1,01	19 867,51	59,60
62550000 - Frais de déménagement	4 572,17	0,11			4 572,17	
62570000 - Frais de réception	17 645,41	0,44	7 277,94	0,22	10 367,47	142,45
62610000 - Téléphone mobile	6 613,67	0,16	5 137,96	0,16	1 475,71	28,72
62620000 - Téléphone fixe	13 140,39	0,33	8 495,15	0,26	4 645,24	54,68
62630000 - Internet	59,89		959,27	0,03	-899,38	-93,76
62640000 - Frais postaux	296,36	0,01	203,23	0,01	93,13	45,82
62700000 - Services bancaires	3 864,72	0,10	6 691,73	0,20	-2 827,01	-42,25
62747100 - Frais sur tickets resto	191,00		181,00	0,01	10,00	5,52
62747200 - Frais sur chèques cadeaux			99,46		-99,46	-100,00
62810000 - Concours divers (cotisations)	148,40				148,40	
62840000 - Frais de recrutement de perso	3 599,00	0,09			3 599,00	
62880000 - Traitement des déchets	272,50	0,01			272,50	
Total	**513 220,86**	**12,78**	**344 101,27**	**10,46**	**169 119,59**	**49,15**
MARGE SUR M/SES & MAT	**3 503 603,11**	**87,22**	**2 947 561,73**	**89,59**	**556 041,38**	**18,86**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	66 484,88	1,66	53 877,00	1,64	12 607,88	23,40
63120000 - Taxe apprentissage	13 505,00	0,34	11 302,00	0,34	2 203,00	19,49
63130000 - Formation professionnelle	20 807,88	0,52	17 478,00	0,53	3 329,88	19,05
63180000 - Adesatt	407,00	0,01	342,00	0,01	65,00	19,01
63340000 - Effort construction	2 292,00	0,06			2 292,00	
63380000 - Autres impôts et taxes	1 520,00	0,04			1 520,00	
63381000 - Agefiph	1 976,00	0,05			1 976,00	
63511000 - Cet	25 977,00	0,65	24 755,00	0,75	1 222,00	4,94
Salaires et Traitements	2 073 328,56	51,62	1 825 775,01	55,49	247 553,55	13,56
64110000 - Salaires bruts	2 041 694,93	50,83	1 716 321,64	52,17	325 373,29	18,96
64120000 - Var. provision cp	60 659,30	1,51	60 150,69	1,83	508,61	0,85
64138000 - Var prov prime vacance	1 189,00	0,03	1 660,00	0,05	-471,00	-28,37
64139000 - Var prov bonus	-37 975,82	-0,95	37 975,82	1,15	-75 951,64	-200,00
64140000 - Indemnités transport	7 761,15	0,19	6 993,86	0,21	767,29	10,97
64171000 - Indémnités rupture conventio			2 673,00	0,08	-2 673,00	-100,00
Charges sociales	1 004 197,97	25,00	895 250,27	27,21	108 947,70	12,17
64510000 - Urssaf	677 766,41	16,87	568 864,81	17,29	108 901,60	19,14
64520000 - Prévoyance	34 657,98	0,86	31 593,76	0,96	3 064,22	9,70
64530000 - Retraite	184 764,66	4,60	151 803,14	4,61	32 961,52	21,71
64531000 - Retraite art.83	38 770,97	0,97	32 643,34	0,99	6 127,63	18,77
64550000 - Mutuelle santé	63 096,27	1,57	58 972,40	1,79	4 123,87	6,99
64582000 - Var. provision chg soc cp	30 329,66	0,76	30 075,24	0,91	254,42	0,85
64583000 - Var prov chg soc prime vacan	594,00	0,01	833,00	0,03	-239,00	-28,69
64584000 - Var prov ch/ bonus	-18 987,92	-0,47	18 987,92	0,58	-37 975,84	-200,00
64710000 - Tickets restaurant	31 923,34	0,79	36 863,02	1,12	-4 939,68	-13,40
64810000 - Médecine du travail	3 027,60	0,08	2 666,64	0,08	360,96	13,54
64830000 - Chèques cadeaux			3 849,00	0,12	-3 849,00	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64900000 - Cice à recevoir	-41 745,00	-1,04	-41 902,00	-1,27	157,00	-0,37
Amortissements et provisions	50 825,99	1,27	25 930,92	0,79	24 895,07	96,01
68111000 - Dap immo incorporelles	1 235,16	0,03	1 012,80	0,03	222,36	21,95
68112000 - Dap immo corporelles	49 590,83	1,23	24 918,12	0,76	24 672,71	99,02
Autres charges	752,97	0,02	7,34		745,63	NS
65600000 - Perte change / Cré. & Det. Cl	20,86				20,86	
65800000 - Charges div.gest.courante	732,11	0,02	7,34		724,77	NS
Total	**3 195 590,37**	**79,56**	**2 800 840,54**	**85,13**	**394 749,83**	**14,09**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**308 012,74**	**7,67**	**146 721,19**	**4,46**	**161 291,55**	**109,93**
Produits financiers	7 899,17	0,20	9 948,00	0,30	-2 048,83	-20,60
76600000 - Gains de change	51,17				51,17	
76800000 - Autres produits financiers	7 848,00	0,20	9 948,00	0,30	-2 100,00	-21,11
Charges financières	3,05				3,05	
66600000 - Pertes de change	3,05				3,05	
Résultat financier	**7 896,12**	**0,20**	**9 948,00**	**0,30**	**-2 051,88**	**-20,63**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**315 908,86**	**7,86**	**156 669,19**	**4,76**	**159 239,67**	**101,64**
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	18 366,54	0,46			18 366,54	
67500000 - VNC immos	18 366,54	0,46			18 366,54	
Résultat exceptionnel	**-18 366,54**	**-0,46**			**-18 366,54**	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	-53 941,00	-1,34	-174 823,00	-5,31	120 882,00	-69,15
69500000 - Is	79 615,00	1,98	34 256,00	1,04	45 359,00	132,41
69530000 - Crédit d'impôt recherche	-133 556,00	-3,32	-209 079,00	-6,35	75 523,00	-36,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	351 483,32	8,75	331 492,19	10,08	19 991.13	6,03

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	4 016 821,31	100,00	3 290 157,95	100,00	726 663,36	22,09
Cie de matières et sous-traitance	5 843,84	0,15			5 843,84	
MARGE DE PRODUCTION	**4 010 977,47**	**99,85**	**3 290 157,95**	**100,00**	**720 819,52**	**21,91**
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	**4 016 821,31**	**100,00**	**3 290 157,95**	**100,00**	**726 663,36**	**22,09**
MARGE BRUTE GLOBALE	**4 010 977,47**	**99,85**	**3 290 157,95**	**100,00**	**720 819,52**	**21,91**
Autres achats et charges externes	507 377,02	12,63	344 101,27	10,46	163 275,75	47,45
VALEUR AJOUTEE	**3 503 600,45**	**87,22**	**2 946 056,68**	**89,54**	**557 543,77**	**18,93**
Subventions d'exploitation			1 500,00	0,05	-1 500,00	-100,00
Impôts, taxes et verst assimilés	66 484,88	1,66	53 877,00	1,64	12 607,88	23,40
Charges de personnel	3 077 526,53	76,62	2 721 025,28	82,70	356 501,25	13,10
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**359 589,04**	**8,95**	**172 654,40**	**5,25**	**186 934,64**	**108,27**
Autres produits	2,66		5,05		-2,39	-47,33
Dot. amortissements et provisions	50 825,99	1,27	25 930,92	0,79	24 895,07	96,01
Autres charges	752,97	0,02	7,34		745,63	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	**308 012,74**	**7,67**	**146 721,19**	**4,46**	**161 291,55**	**109,93**
Produits financiers	7 899,17	0,20	9 948,00	0,30	-2 048,83	-20,60
Charges financières	3,05				3,05	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**315 908,86**	**7,86**	**156 669,19**	**4,76**	**159 239,67**	**101,64**
Charges exceptionnelles	18 366,54	0,46			18 366,54	
Résultat exceptionnel	**-18 366,54**	**-0,46**			**-18 366,54**	
Impôts sur les bénéfices	-53 941,00	-1,34	-174 823,00	-5,31	120 882,00	-69,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	351 483,32	8,75	331 492,19	10,08	19 991,13	6,03

PLAQUETTE EXPONENS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Liasse fiscale

exponens

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU TECH SOFT 3D	
SIRET 5 2 1 2 3 7 1 3 1 0 0 0 4 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
60 avenue Rockfeller Bâtiment le Monolithe 69008 LYON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Programmation informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 15 % : 0 | Bénéfice imposable à 28% : 284 338 | Déficit : 0

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % | PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité | Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* | Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre **des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une** convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale **d'Outre–Mer, un crédit d'impôt** représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – **Si vous êtes la société** tête de groupe **et que vous avez désigné** une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et **numéro d'identification** fiscale de l'**entité désignée :**

3 – Si vous êtes l'entreprise **désignée** au **dépôt de la déclaration** n°2258–SD par la société **tête** de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez **indiquer** le nom, **adresse** et **numéro** d'identification fiscale de la **société** tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : SAS EXPONENS Conseil et Expertise
20 rue Brunel 75017 PARIS *Tél :* 0185341666

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 60 avenue Rockfeller 69008 LYON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 2 1 2 3 7 1 3 1 0 0 0 4 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	42 136	AG 39 697	2 438
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 107 201	AU 154 235	952 966
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	85 766	BI	85 766
		TOTAL (II)	BJ	1 235 105	BK 193 933	1 041 171
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	550 405	BY	550 405
		Autres créances (3)	BZ	758 058	CA	758 058
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	112 016	CG	112 016
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 778	CI	1 778
		TOTAL (III)	CJ	1 422 258	CK	1 422 258
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 657 364	IA 193 933	2 463 430

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2)	DA	2
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 308 621
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	351 483
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 660 107
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	95 740
	Dettes fiscales et sociales	DY	707 582
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	803 322
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 463 430

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	803 322
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG		FH	4 016 821	FI	4 016 821	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	4 016 821	FL	4 016 821	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 016 823	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	513 220	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	66 484	
	Salaires et traitements*					FY	2 073 328	
	Charges sociales (10)					FZ	1 004 197	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*					GA	50 825	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	752	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 708 811	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	308 012	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 848	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	51	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	7 899	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS	3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 896	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	315 908	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	18 366
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	18 366
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(18 366)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(53 941)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 024 723
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 673 239
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	351 483

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	7 848
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	18 366	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	40 098	KE	KF 2 038
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	71 926	KW	KX 931 190
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	144 050	LC	LD 33 903
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	215 977	LO	LP 965 093
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	28 497	1U	1V 57 268
	TOTAL IV		LQ	28 497	LR	LS 57 268
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	284 573	ØH	ØJ 1 024 400

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW 42 136	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM 71 926	MN 931 190	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS 1 942	MT 176 011	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
	TOTAL III		IY	NG 73 868	NH 1 107 201	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 85 766	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	NK 85 766	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK 73 868	ØL 1 235 105	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	38 462	PF	1 235	PG		PH	39 697	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	47 328	QE	30 134	QF	54 462	QG	22 999	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	112 818	QM	19 457	QN	1 039	QO	131 236	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	160 147	QV	49 591	QW	55 502	QX	154 235	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	198 609	ØP	50 826	ØQ	55 502	ØR	193 933	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	85 766	UV		UW	85 766
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	550 405		550 405		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	150		150		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	344 545		344 545		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	231 649		231 649		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	171 043		171 043		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 670		10 670		
	Charges constatées d'avance	VS	1 778		1 778		
	TOTAUX	VT	1 396 008	VU	1 310 242	VV	85 766
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	95 740	95 740		
Personnel et comptes rattachés		8C	298 579	298 579		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	368 264	368 264		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	40 738	40 738		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	803 322	VZ 803 322		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	351 483
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	2 292	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	2 292
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	79 615
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	26 249
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	459 639

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH		
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%							WP		
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		)	XG	175 301	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
							TOTAL II	XH	175 301	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	284 338
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	284 338

	XJ	
	XL	
	XO	

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL (ligne 1 à 1)

N° 2058-A

Désignation

SASU TECH SOFT 3D

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Régularisations de comptes divers	26 249

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SASU TECH SOFT 3D

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CICE 2018	41 745
CIR et CII 2018	133 556

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	428 357

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction 2018	9K	2 292	9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 292	YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	977 129		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
				Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	331 492		Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	1 308 621	
TOTAL I	ØF	1 308 621		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 308 621	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	5 843
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	191 619	XQ	228 430
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	73 999
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	204 946
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	513 220
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	25 977
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	40 507
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	66 484
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	92 001
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	2 041 694
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	057-Climatisation IS Room 31/03/2010	579		579		
	2	Interval - cloisons 28/02/2011	41 900		32 507		9 392
	3	Domireva - cablage inform 24/02/2011	15 514		12 036		3 477
	4	Acer alarme 19/03/2011	4 100		3 191		908
	5	Eiffage - Trvx clim salle 31/03/2011	5 000		3 875		1 124
	6	Fresque murale Antoine E 13/05/2011	800		610		189
	7	044- Mobilier bureau 31/03/2010	388		388		
	8	Déclic - Ach 5 bureaux 22/10/2014	1 554		651		902
	9	Métrise - Cloison vitrée 54 17/11/2014	4 033		1 662		2 370
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2		(9 392)	(9 392)				
	3		(3 477)	(3 477)				
	4		(908)	(908)				
	5		(1 124)	(1 124)				
	6		(189)	(189)				
	7							
	8		(902)	(902)				
	9		(2 370)	(2 370)				
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		(18 366)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SASU TECH SOFT 3D — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	34
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	4 016 821
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	4 016 821

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	2

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	321 602
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	752
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	322 355

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 694 468

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	3 694 468

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	4 016 821
Effectifs au sens de la CVAE	EY	34
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2018
	GZ	31/12/2018
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2019**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 5 2 1 2 3 7 1 3 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU TECH SOFT 3D

ADRESSE (voie) 60 avenue Rockfeller

CODE POSTAL 69008 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIV Dénomination Tech Soft 3D INC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2

Adresse : N° 1547 Voie SW Chandler Ave.

Code Postal Commune State of OREGON 97702 Pays ETATS UNIS D'AM

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2019**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 **N° SIRET** 52123713100045

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU TECH SOFT 3D

ADRESSE (voie) 60 avenue Rockfeller

CODE POSTAL 69008 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Tech Soft 3D

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 €
Siège social: 60 Avenue Rockefeller, Le Monolithe, 69008 Lyon
521 237 131 RCS Lyon
(ci-après dénommée la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
PRISES EN DATE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 30 Juin

La société **TECH SOFT 3D LLC**, une limited liability company de droit américain, immatriculée dans l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est sis 931 Ashby Avenue, Berkeley, CA 94710-2805, Etats-Unis d'Amérique, Associée Unique de la Société par Actions Simplifiée Tech Soft 3D, représentée aux fins des présentes par M. Gavin BRIDGEMAN dûment habilité à cet effet (ci-après l' "**Associée Unique**"),

Après avoir préalablement exposé ce qui suit :

Le Président a établi les documents requis par la loi et les règlements sur les sociétés commerciales et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents, ainsi que l'inventaire, ont été tenus à la disposition du Commissaire aux comptes au siège social dans les délais légaux.

Après avoir constaté :

Que le commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Patrick Riou, absent et excusé a été dûment convoqué et a eu communication du rapport de gestion du Président et du projet des présentes décisions.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- les comptes annuels, bilan et compte de résultat de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le texte des projets de décisions

- la copie des statuts de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- approbation du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- approbation du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- quitus au Président ;
- affectation, répartition des résultats ;
- mention au registre des décisions des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Délégation à consentir au Président en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ; et
- pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président

L'Associée Unique, après avoir entendu lecture (i) du rapport de gestion du Président, et (ii) du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve dans toutes leurs parties ainsi que les comptes annuels se soldant par un bénéfice de 351.483 €.

L'Associée Unique approuve en outre toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'Associée Unique, statuant en application de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'il n'existe aucune dépense ni charge somptuaire visée à l'Article 39-4 dudit Code.

DEUXIEME DECISION

Quitus au Président

L'Associée Unique donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME DECISION

Affectation, répartition des résultats

L'Associée unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 351.483 € :

Résultat de l'exercice	351.483 €
Report à nouveau antérieur	1.308.621 €
Report à nouveau après affectation	1.660.104 €

L'Associée Unique prend acte de la mention figurant dans le rapport de gestion du Président aux termes de laquelle aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

Mention au registre des décisions des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique prend acte des conventions entrant dans le cadre de l'article L.227-10 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

CINQUIEME DECISION

Délégation à consentir au Président en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

L'associé unique, statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138 et L.225-138-I du Code de commerce et connaissance prise du rapport du Président du rapport spécial du commissaire aux comptes, et du projet de décision proposé par le Président en application des dispositions de l'article L.225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce portant sur :

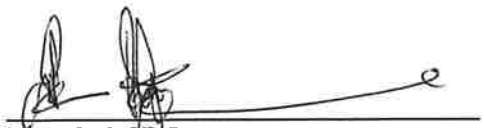
- la délégation de compétence à donner au Président pour décider une augmentation de capital d'un montant maximum de 3 % du capital social, par l'émission d'actions nouvelles, à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne entreprise existant ou à créer par la Société, dans le délai de 26 mois à compter de la présente décision ;
- les conditions de détermination du prix d'émission des actions nouvelles dans les conditions de l'article L.3332-20 du Code du travail conformément à l'article L.225-138.1, 1° du Code de commerce;
- la suppression du droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au profit des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la Société existant ou à créer et de déléguer à votre Président le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux.
- La délégation au Président du soin d'arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, et plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

décide de rejeter cette décision.

SIXIEME DECISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres nécessaires.



Tech Soft 3D Inc.
Associée Unique
Représentée par M. Gavin BRIDGEMAN

Patrick RIOU
93 rue du Commerce 75015 PARIS

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

TECH SOFT 3D S.A.S

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Adresse office : 71 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS
Portable : 06 08 74 62 79 - Téléphone : 01 53 64 99 78 - Email : priou@creatisgroupe.com
Siren : 451 869 846 000 19

Membre d'une association agréée, règlement par chèque accepté

TECH SOFT 3D S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société TECH SOFT 3D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptable appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 14 Juin 2019



Patrick RIOU

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	42 137	39 698	2 439	1 635
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 107 202	154 236	952 966	55 830
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	65 787		65 787	28 496
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 235 105**	**193 934**	**1 041 172**	**85 963**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	550 406		550 406	310 622
Autres créances	758 058		758 058	1 417 824
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	112 017		112 017	173 084
Charges constatées d'avance (3)	1 778		1 778	1 672
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 422 259**		**1 422 259**	**1 903 202**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 657 364**	**193 934**	**2 463 430**	**1 989 166**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1	1
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 308 621	977 129
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**351 483**	**331 492**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 660 108**	**1 308 624**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		115
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 740	113 753
Dettes fiscales et sociales	707 582	566 673
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**803 323**	**680 541**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 463 430**	**1 989 166**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	803 323	680 541
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		115
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	4 016 821	3 290 158
Chiffre d'affaires net	**4 016 821**	**3 290 158**
Dont à l'exportation	*4 016 821*	*3 290 157*
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 500
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	3	5
Total I	**4 016 824**	**3 291 663**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	513 221	344 101
Impôts, taxes et versements assimilés	66 485	53 877
Salaires et traitements	2 073 329	1 825 775
Charges sociales	1 004 198	895 250
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	50 826	25 931
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	753	7
Total II	**3 708 811**	**3 144 942**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	308 013	146 721
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 848	9 948
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	51	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**7 899**	**9 948**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change	3	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**3**	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 896	9 948
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	315 909	156 669

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	18 367	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**18 367**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-18 367**	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-53 941	-174 823
Total des produits (I+III+V+VII)	**4 024 723**	**3 301 611**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 673 240**	**2 970 119**
BENEFICE OU PERTE	**351 483**	**331 492**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	*7 848*	*9 948*
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TECH SOFT 3D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 463 430 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 351 483 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposistion, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 3 %
- Table de taux de mortalité : TG 05

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 41 745 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 098	2 039		42 137
Immobilisations incorporelles	**40 098**	**2 039**		**42 137**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	71 927	931 190	71 927	931 190
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 051	33 903	1 942	176 012
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**215 977**	**965 093**	**73 869**	**1 107 202**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 498	57 269		85 767
Immobilisations financières	**28 498**	**57 269**		**85 767**
ACTIF IMMOBILISE	284 573	1 024 401	73 869	1 235 105

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 463	1 235		39 698
Immobilisations incorporelles	**38 463**	**1 235**		**39 698**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	47 328	30 134	54 463	23 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 819	19 457	1 039	131 236
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**160 147**	**49 591**	**55 502**	**154 236**
ACTIF IMMOBILISE	198 610	50 826	55 502	193 934

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 396 009 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	85 767		85 767
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	550 406	550 406	
Autres	758 058	758 058	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 778	1 778	
Total	**1 396 009**	**1 310 242**	**85 767**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Facture à établir	550 406
Total	**550 406**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2,00 Euros décomposé en 2 titres d'une valeur nominale de 1,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2	1,00

Le montant du capital social est de 2 euros.

Il est constitué de 2 actions de 1 € chacune.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
DIV Tech Soft 3D INC State of OREGON 97702	100,00	2,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 26/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	977 129
Résultat de l'exercice précédent	331 492
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**1 308 621**
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 308 621
Total des affectations	**1 308 621**

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	2				2
Primes d'émission					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	1				1
Réserves générales					
Réserves réglementées					
Report à Nouveau	977 129	331 492	331 492		1 308 621
Résultat de l'exercice	331 492	-331 492	351 483	331 492	351 483
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
Total Capitaux Propres	**1 308 624**		**682 976**	**331 492**	**1 660 108**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 803 323 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 740	95 740		
Dettes fiscales et sociales	707 582	707 582		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	803 323	803 323		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	60 180
Dettes prov. cp	285 572
Provision prime vacances	10 480
Charges soc sur cp	142 786
Etat - charges à payer	40 738
Total	539 756

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat. d avance	1 778		
Total	1 778		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services		4 016 821	4 016 821
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL		4 016 821	4 016 821

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 7 650 Euros

Parties liées

Même si les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci dessous, celles-ci présentent un caractère signicatif.
Dans ce cadre, il convient de noter que l'ensemble du chiffre d'affaires de Tech Soft 3D SAS est réalisé avec sa société mère, Tech Soft 3D LLC, en application d'un contrat de services daté du 30 juin 2010.
Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est suceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes.
Le caratère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.
Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelcqonque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 34 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	33	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	34	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 160 327 Euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.